

**COMPTE-RENDU CGT FIP**  
**COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DDFIP MARNE**  
**DU 23 JANVIER 2024**



**LE DIRECTEUR NE DÉCIDE RIEN !!!  
 SAUF DES RESTRUCTURATIONS !!!**

**EN RÉSUMÉ DE CE COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL :**  
 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR IMPOSÉ PAR LA DG NON AMENDABLE  
 – LE NOMBRE DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DÉCIDÉ PAR LA DG  
 – LE CHOIX DES PONTS NATURELS DÉCIDÉ PAR LE DÉLÉGUÉ INTERRÉGIONAL

**LA DIRECTION A RECONNU QUE LES AGENTS AVAIENT BESOIN DE CONCRET, DE POUVOIR SE PROJETER ET NON DE BELLES PAROLES, DE BEAUX DISCOURS.**

**ET POURTANT C'EST CE QUI NOUS A ÉTÉ TENU DURANT CETTE INSTANCE SUR PLUSIEURS POINTS.**



**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE NOS INSTANCES DE  
 DIALOGUE SOCIAL EN LOCAL (CSAL ET FS)**

Pour rappel, nous siégeons en Comité Social d'Administration Local et Formation Spécialisée (ex CHSCT) depuis janvier 2023 sans aucun règlement intérieur...presque 1 an pour présenter un « projet de règlement intérieur » qui n'est même pas définitif, car une circulaire ministérielle ne sortira qu'en 2024 !!!

La CGT s'interroge sur la volonté de notre administration de tenir un dialogue social (et de qualité) avec les organisations syndicales.

Pour un dialogue social constructif et serein, l'intersyndicale DDFIP Marne a travaillé sur le règlement intérieur proposé par la direction, et a fait des propositions d'amendements.

De nouveau, le directeur nous a répondu que le règlement intérieur n'est pas amendable.

Pour la CGT, cette position reflète clairement le verrouillage du dialogue social et témoigne un profond mépris envers les personnels de la DGFIP.



**MODIFICATIONS DES IMPLANTATIONS D'EMPLOIS  
 DE LA DDFIP DE LA MARNE AU 1ER JANVIER 2024**

La loi de finances prévoit la création de 148 emplois pour la DGFIP.

Mais il y a tromperie. En réalité, hors transferts d'emplois et charges sous-estimés, les suppressions d'emplois à la DGFIP sont, en 2024, de 200 emplois.

Ex : 348 créations d'emplois à la DGFIP suite aux transferts de missions d'autres administrations (taxes douanières, taxe d'urbanisme, CGF...etc) alors que 525 agents étaient affectés sur la mission « taxe d'urbanisme » au ministère de la Transition Écologique. Cherchez l'erreur !!!!!!!!

**En ce qui concerne la DDFIP de la Marne, cela se traduit par la création nette de 10 emplois qui se répartissent de la manière suivante : – 1 IDIV CN, + 2 A, + 5 B et + 4 C.**

Cependant, ces chiffres sont à relativiser, car il y a 17 emplois qui sont issus de transferts de missions et redéploiements.

**En conséquence, hors transferts de charges sous-estimées, pour les services de la DDFIP de la Marne, il s'agit non pas de 10 créations mais de 7 suppressions d'emplois.**

(tableau récapitulatif des suppressions et transferts d'emplois joint en annexe du présent compte-rendu)

Bien qu'elle reconnaisse qu'il y a des charges supplémentaires de travail suite aux transferts de missions en provenance d'autres directions (pour le SLR) et d'autres administrations (taxe d'urbanisme, taxes douanières, missions du CGF), la direction est tout de même fière d'annoncer la création nette de 10 emplois.

En ce qui concerne le SIE d'Épernay, il y a la création de 2 emplois de contrôleur suite au transfert de la gestion des taxes douanières et dans le même temps la suppression d'un emploi de contrôleur.

Suppression purement budgétaire, car il fallait supprimer des emplois... Explication donnée par le directeur.



## LES PONTS NATURELS



Le calendrier donne la possibilité de 2 ponts naturels en 2024 :

- vendredi 10 mai 2024 (suite au mercredi 8 mai et jeudi 9 mai 2024 Ascension)
- vendredi 16 août (jeudi 15 août 2024 Assomption)

La direction a proposé **de ne retenir que le vendredi 16 août 2024** conformément à la volonté de la DG de préserver le bon fonctionnement et la continuité du service rendu aux usagers notamment dans le cadre de la campagne IR (ex : en 2023, il a été constaté un taux de décroché de 2 % lors du pont de l'ascension). Le directeur nous a indiqué qu'il y avait eu une harmonisation interrégionale **pour ne pas accorder le vendredi 10 mai.**

**Le directeur n'a pas voulu changer d'avis malgré les nombreux arguments avancés par les OS.**

Les chefs de services devront organiser les plannings afin qu'il y ait assez d'agents présents le 10 mai pour la réception du public (SIP, SIF, SIO, trésoreries, SDIF, SPFE...etc).



## LA RÉORGANISATION DÉPARTEMENTALE DU CONTRÔLE FISCAL



La direction prévoit de fusionner **les 2 brigades départementales de vérification de Reims et d'Épernay en une seule structure au 1er septembre 2024 et de fusionner le PCE de Reims, le PCE d'Épernay, le PCR de Reims, le PCR d'Épernay et la BCR, soit 5 structures en une seule au 1er janvier 2025**

aux motifs de :

- tissu fiscal unifié au sein du département ou du moins les comportements et/ou schémas frauduleux sont les mêmes sur l'ensemble du département donc besoin d'harmonisation de nos pratiques ;
- créer une arme de frappe importante de lutte contre la fraude fiscale, de renforcement des services de programmation et tout cela notamment dans le cadre de la lutte contre la fraude patrimoniale
- les 2 brigades départementales de vérification sont de taille critique ce qui ne permet pas un cadencement optimal des travaux (engagement de contrôle par exemple)

La CGT partage certains constats avancés par la direction et réaffirme sa détermination à lutter contre toute sorte de fraude fiscale. Pour autant, elle ne comprend pas et ne partage pas l'utilité de ces restructurations.

Au contraire, ces restructurations vont complexifier notre organisation et nos méthodes de travail.

Pour la CGT, les motifs sont autres mais la direction ne nous les communique pas.

Le directeur a reconnu avec difficultés qu'ils s'agissaient bien de restructurations mais que les emplois seraient maintenus sur les 2 sites Épernay et Reims une brigade départementale de vérification unifiée et un pôle de contrôle, de programmation, d'expertise et de recherche unifié.



## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES



- pas d'expérimentation de la régionalisation de la Politique Immobilière de l'État (PIE) et du domaine

- recrutement : la DGFIP prévoit environ 5 290 recrutements en 2024 dont environ 3 000 par concours pour compenser en partie les départs en retraite... Les recrutements complémentaires concerneront des contractuels, stagiaires et apprentis.

Qu'on forme des stagiaires et apprentis dans le cadre de leurs études, oui. Mais de là à les considérer comme des recrutements pour exercer nos métiers !!! **Vive la DGFIP, de mieux en mieux !**

- l'antenne du SIP de Châlons à Sézanne : maintien au minimum jusqu'en 2026 (1 emploi supprimé en 2024)

- remplaçant de Madame Patru : arrivée prévue au 1er mars

- accueil de proximité dans les Maisons France Service : l'objectif de la direction est qu'il n'y ait plus d'agents de la DDFIP dans les MFS avant le 1er avril 2024 excepté les points de campagne (quelques jours pendant les 2 campagnes Impôt sur le revenu et Rôles).

Volonté de la direction de retirer les EDR des permanences pour les remettre dans les services.

Pour l'instant aucune décision officielle n'a été prise car c'est en cours de discussion avec les élus locaux

- installation programmée d'un 3<sup>e</sup> véhicule supplémentaire à Reims (1 véhicule électrique) et d'un autre véhicule électrique à Épernay donc installation à venir sur ces sites de bornes de recharge électrique.

- groupe de travail à venir sur l'ensemble des travaux du site de Reims (bornes de recharge électrique, ouvrants et opération de désamiantage, TOIP...)

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LA CGT FINANCES PUBLIQUES, UNE SEULE ADRESSE COURRIEL :

**CGT.DDFIP51@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR**

**INFOS, ACTUALITÉS LOCALES ET NATIONALES SUR :**

**Notre site internet** <https://51.cgtfinancespubliques.fr/>

Sur **CGT Finances Publiques 51**



**ADHÉREZ**